

## Avenue du Port : et maintenant, au boulot ! (2.2.12)

**Dans sa lettre d'information Inter-Environnement Bruxelles publie cette prise de position. Trois mois après la suspension du chantier de l'avenue du Port, les associations et comités proposent des lignes directrices très précises pour un nouveau projet de réaménagement équilibré de l'avenue du Port.**

Début octobre 2011, le tribunal de première instance déclarait illégal le permis octroyé pour le réaménagement de l'avenue du Port. Une décision qui n'a pas manqué d'irriter, notamment les associations représentants les cyclistes, qui voyaient leur projet de piste cyclable reporté sine die.

Trois mois plus tard, les associations (en ce compris les cyclistes) et comités signataires du présent communiqué [1] proposent des lignes directrices très précises pour un nouveau projet de réaménagement équilibré de l'avenue du Port.

Ce projet réussit à préserver le patrimoine, les pavés et les platanes, offre des infrastructures adaptées aux piétons et aux cyclistes, préserve les activités productives du Port de Bruxelles et accroît la sécurité en limitant la vitesse des voitures et camions.

De bord à bord, la succession est la suivante : d'abord, et au même niveau, un trottoir large de 3 mètres, ensuite la rangée d'arbres, puis la piste cyclable. Ici est placée une très forte bordure en pierre bleue du Hainaut. Puis la chaussée, laquelle comporte une bande de stationnement de chaque côté. La chaussée est entièrement refaite en utilisant les pavés actuels, selon la méthode traditionnelle. Les pistes cyclables (bidirectionnelle côté canal, unidirectionnelle de l'autre) sont en asphalte et sont continues au droit de toutes les traversées. Les traversées piétonnes et cyclistes sont en matériau lisse confortables pour les usagers, complètement à fleur avec la bordure, abaissée à cet endroit (absence de filet d'eau). Pour y augmenter la largeur utile de la chaussée, le stationnement est interrompu à l'approche de chaque carrefour. Un réseau de récolte des eaux pluviales double le réseau d'égout des eaux usées. Un caniveau technique peut être installé sous la bande de stationnement.

Le projet exhaustif est disponible sur le site [www.avenueduport.be](http://www.avenueduport.be).

Les associations signataires se tiennent à la disposition du gouvernement pour expliquer le détail de leurs propositions. En attendant que le nouveau projet soit finalisé et se voit accorder un permis, rappelons qu'il est parfaitement possible de réparer les trottoirs en dolomie et de proposer un aménagement temporaire permettant une meilleure circulation des piétons et des cyclistes. Nous ne pouvons qu'encourager les autorités à mettre en œuvre ces aménagements sans délais.

### Contacts

APPP (Action Patrimoine, Pavés, Platanes) : Patrick Wouters, 0478/77 96 21.

ARAU, Isabelle Pauthier, 0492/737 052.

BRAL (Brusselse Raad voor het Leefmilieu), Steyn Van Assche, 0498/13 25 86.

Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie, René Van Liefferinge 02/428 17 08.

Fiestersbond, Gerben Van Den Abbeele, 0488/99 42 70.

GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens), Eric Nicolas, 0497/530 544.

IEB (Inter-Environnement Bruxelles), Mathieu Sonck, 0478/20 35 78.

### Notes

[1] L'APPP (Action Patrimoine, Pavés, Platanes), l'ARAU, le Bral (Brusselse Raad voor het Leefmilieu), BruxellesFabriques, le Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie, le Comité Maritime, le Fietsersbond, EUCG (European Union Cyclists' Group), GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens), IEB (Inter-Environnement Bruxelles), le groupe local de Bruxelles du mouvement politique des Objecteurs de Croissance, NoMo (Autrement mobile) et PlaceOvélo

## Links

[Inter-environnement Bruxelles](#)